

9 août 2002

COMPAGNIE IMMOBILIERE DE BELGIQUE

Société Anonyme
Avenue Jean Dubrucq, 175/1 - 1080 Bruxelles

Cotation Euronext Bruxelles sous le libellé :

IMMOBEL

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Attribution d'actions BEFIMMO aux actionnaires

Suite à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 30 mai dernier de réduire en nature le capital social d'IMMOBEL, il sera procédé à partir du 21 août 2002 à l'attribution d'une action BEFIMMO, coupon numéro 8 attaché, contre remise de 7 coupons IMMOBEL numéro 14.

Le coupon n° 14 des actions IMMOBEL sera coté sur Euronext Brussels pour permettre la négociation des coupons formant rompu.

Les actionnaires détenant des actions IMMOBEL au porteur en compte-titres seront informés de l'attribution par l'intermédiaire financier où leurs actions sont en dépôt.

Quant aux actions IMMOBEL détenues sous la forme matérielle au porteur, l'attribution aura lieu gratuitement pour l'actionnaire jusqu'au 31 décembre 2002 auprès des banques-guichets suivantes :

Banque Bruxelles Lambert
Banque Degroof
Fortis Banque
KBC Bank
Petercam

Les coûts que les autres institutions financières pourraient prélever dans le cadre de cette attribution sont à charge de l'actionnaire ainsi que la taxe sur la livraison physique des titres de 0,2 %.

Contact : Gaëtan PIRET, Administrateur GSM : 0475 / 42 61 20